

J'essaim...

pour une autre justice

n° 11 - janvier 2010



Paris, 14/01/10 - C'était jour de rentrée à la Cour de cassation...

► **RETOUR SUR LE 43^{ème} CONGRÈS DU SM**

► **JUSTICE FINANCIÈRE :**

Contre la suppression des chambres régionales des comptes

► **ACTION SYNDICALE :**

Quelle justice demain en France ?

Syndicat
de la **Magistrature**

J'essaime... pour une autre justice

Responsable de la publication

Clarisse Taron

Coordinateur de la rédaction

Raphaël Grandfils

Maquette

Laurent Cottin

Diffusion

8 000 ex.

Crédit photos

Raphaël Grandfils, Véronique Le Berre,
Florian Rouliès, Agnès Zissmann.

Affiche du 43^{ème} Congrès

Jean-Claude Bouvier

Avertissement : les textes publiés dans J'Essaime comportent des titres, des intertitres, des notes de bas de page ou des encadrés qui peuvent être l'oeuvre de la seule rédaction ; de même, le choix des illustrations est fait par la seule rédaction.

Courriel de la rédaction de J'Essaime
courrierlecteursjessaime@gmail.com

Coordonnées

12-14, rue Charles Fourier - 75013 Paris

Tél. : 01 48 05 47 88

Fax : 01 47 00 16 05

Courriel

[syndicat.magistrature\(a\)wanadoo.fr](mailto:syndicat.magistrature(a)wanadoo.fr)

Site web

www.syndicat-magistrature.org

Syndicat
de la **Magistrature**



Sommaire

- 4 **ÉDITO DU BUREAU :**
2010 : UNITÉ
contre la casse de la justice !

43^{ème} CONGRÈS DU SM
- 5 **Motions, émotions...**
(avec les billets d'ambiance
d'Agnès Le Monnyer et Simone Gaboriau)
- 8 **Le nouveau Bureau**
- 9 **Le nouveau Conseil syndical**
- 13 **ACTION SYNDICALE**
- 14 **Quelle justice demain en France ?**
(Déclaration intersyndicale du 14 décembre 2009)
- 17 **Contre-rentree à la Cour de cassation**
(Manifestation du 14 janvier 2010)
- JUSTICE FINANCIÈRE**
- 22 **Contre la suppression des chambres
régionales des comptes**
(Sylvain Huet, président du SJF)
- 26 **CARTE JUDICIAIRE :**
200 tribunaux supprimés le 1^{er} janvier 2010
- 27 **Complainte pour ces tribunaux défunts**
(Véronique Le Berre)
- 29 **Lettre ouverte au garde des Sceaux**
- NOTE DE LECTURE**
- 31 **Renforcer l'indépendance de la justice
en Europe** (Par P.-A. Albrecht et J. Thomas)
- 33 **CALENDRIER SYNDICAL**

2010 : UNITÉ

contre la casse de la justice!

L'année 2009 avait commencé sous les pires auspices, avec le discours ahurissant tenu par le chef de l'État dans une Cour de cassation transformée en lieu symbolique de la confusion des pouvoirs. Elle s'est achevée sous le signe du deuil de la justice de proximité, avec la fermeture de plus d'un tiers des tribunaux d'instance, dans le cadre d'une *réforme* de la carte judiciaire qui s'apparente en réalité à un saccage.

L'avalanche sécuritaire, l'acharnement contre les étrangers, le rouleau compresseur de la RGPP *, la pénalisation croissante du mouvement social, la multiplication des atteintes à l'indépendance de la magistrature ont aussi marqué cette énième année noire pour la justice et les libertés.

Au chapitre des régressions démocratiques, l'histoire retiendra notamment l'invention d'une infraction préventive (le fameux délit *anti-bandes*), le détournement de la législation anti-terroriste dans l'affaire *du groupe de Tarnac*, la résurrection du fichier Edvige, ou encore les graves pressions exercées sur le Conseil supérieur de la magistrature à l'occasion de la mutation forcée d'un procureur général...

L'année 2010 est également lourde de menaces.

Après le dépôt de l'indigent rapport Léger, le gouvernement entend satisfaire le désir présidentiel de voir supprimer le juge d'instruction, sans modifier le statut du parquet et sans donner à la défense les moyens d'exercer ses missions. À cet égard, la Chancellerie a fait le choix de soumettre aux organisations syndicales un texte ficelé hors de toute concertation avec les représentants des professionnels de justice. Pire, elle a décidé d'ignorer les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, préférant prendre le risque d'une nouvelle condamnation de la France plutôt que de faire progresser les garanties offertes aux justiciables en matière pénale.

Par ailleurs, les effets de la nouvelle carte judiciaire vont continuer à se faire sentir. Les personnes les plus vulnérables (surendettées, âgées, handicapées...) et, plus généralement, toutes celles qui ont recours à la justice d'instance y accéderont plus difficilement et seront confrontées à des juridictions asphyxiées. En fin d'année, les tribunaux voués à



disparaître ont dû continuer à fonctionner avec des effectifs réduits de fonctionnaires et de magistrats tout en organisant leur déménagement dans des conditions souvent lamentables, tandis que les juridictions absorbantes n'ont pas été dotées de moyens supplémentaires sous prétexte de *rationnalisation* dictée par la RGPP... La suppression de 23 tribunaux de grande instance viendra parachever cette restructuration brutale imposée d'en haut au mépris des réalités locales et des personnes.

Quant à la surenchère répressive, elle semble n'avoir plus de limites... Le Parlement, plus que jamais réduit au rôle de chambre d'enregistrement, va devoir examiner, souvent en urgence, des textes à la fois illisibles, incohérents (voire absurdes),

inutiles et dangereux pour les libertés publiques, tels que le projet de *LOPPSI 2* ** ou encore le projet de loi *tendant à amoindrir le risque de récidive criminelle*. À l'approche des élections régionales, l'éternel et caricatural débat sur *l'insécurité* s'est déjà intensifié, notamment à l'Assemblée nationale où des amendements délirants ont été présentés et parfois adoptés au nom d'une *opinion publique* et de victimes instrumentalisées : généralisation de la visioconférence pour les détenus, couvre-feu pour les mineurs de 13 ans, gardes à vue sans infraction, interpellations sans infraction, fichage local déguisé...

La liste des dérives en cours et à venir serait trop longue.

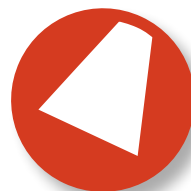
Dans un tel contexte, il est absolument nécessaire que l'ensemble du monde judiciaire se mobilise pour défendre le service public de la justice et sauvegarder les principes fondamentaux de l'État de droit. C'est pourquoi le Syndicat de la magistrature a pris l'initiative de lancer un mouvement unissant toutes les organisations de magistrats (syndicats et associations) et qui a vocation à s'élargir aux autres professions. Cette démarche s'est traduite par un appel commun inédit, l'organisation de nombreuses contre-rentrées judiciaires et la préparation d'une grande journée d'action nationale le 9 mars que nous souhaitons la plus transversale et unitaire possible.

Il est plus que temps de manifester avec force l'opposition résolue et solidaire des acteurs du monde judiciaire à la casse de la justice !

Le Bureau

* Révision générale des politiques publiques

** (projet de) Loi d'orientation pour la performance de la sécurité intérieure



LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE A TENU SON 43^{ème} CONGRÈS

Le XLIII^{ème} Congrès annuel du SM s'est tenu à la cour d'appel de Bordeaux (salle des assises) les vendredi 27 (après-midi), samedi 28 et dimanche 29 novembre 2009.



Le Congrès a été précédé vendredi après-midi d'un **colloque** (dont la publication des actes est envisagé) sur le thème : **Le service public victime de l'idéologie néo-libérale.**

3 motions ont été adoptées, en voici quelques extraits :

- **Motion pour une administration démocratique des juridictions**

(...)

Le Syndicat de la magistrature, réuni en Congrès :

- rappelle son attachement sans faille à la mission de régulation sociale de la justice qui suppose un accès direct au juge, garantissant l'égalité des justiciables devant la loi ;

- rappelle que l'institution judiciaire doit être dotée du budget et des personnels nécessaires à son fonctionnement au service de tous et s'oppose à la poursuite d'une politique qui a pour seul objectif de réduire ses moyens ;



-rappelle sa revendication d'une réforme du CSM tant dans sa composition que dans ses pouvoirs, lesquels doivent porter sur l'ensemble des nominations des magistrats, le fonctionnement des juridictions et des budgets qui leurs sont alloués en s'appuyant sur un corps d'inspecteurs qui lui soit rattaché ;

- rappelle sa revendication d'une désignation démocratique des chefs de juridictions ;

-revendique, à l'instar du statut des juges d'instruction, juges des enfants, présidents de chambre de l'instruction... la nomination par décret des magistrats spécialisés tels que juges des libertés et de la détention, présidents des assises... pour créer la protection statutaire qui leur fait défaut ;

-revendique la mise en place de mécanismes démocratiques au sein des juridictions pour assurer au justiciable l'accès à son juge naturel, notamment dans l'élaboration de l'ordonnance de roulement qui doit être adoptée sur proposition de la commission restreinte et après avis conforme de l'assemblée générale ;

-revendique la participation du CSM à la préparation comme à l'exécution du budget de la justice sur lesquelles il rendra des avis publics ;

(...)

• **Motion pour un ministère public indépendant et renoué**

(...)

Le Syndicat de la magistrature, réuni en Congrès :

-réaffirme son attachement au principe d'impartialité du ministère public dont l'indépendance doit être garantie à l'égard du pouvoir exécutif ;

-affirme son attachement à l'unité de la magistrature ;

-revendique un alignement complet du mode de nomination des magistrats du parquet sur celui des magistrats du siège, dans le cadre d'un CSM renoué dans sa composition, son fonctionnement et ses prérogatives, tel que le demande le Syndicat de la magistrature depuis de nombreuses années ;

-rappelle que l'engagement de l'action publique appartient à chaque magistrat du parquet et qu'elle doit faire l'objet de véritables garanties dans le cadre d'une réforme du Code de l'organisation judiciaire

• **Réforme de la procédure pénale : pour une véritable égalité des armes**

(...)

Le Syndicat de la magistrature, réuni en Congrès :

-revendique, dans le cadre de la réforme de la procédure pénale en cours d'élaboration, un renforcement radical des droits de la défense pour parvenir à une véritable égalité des armes ;

-appelle l'ensemble des magistrats à tirer toutes les conséquences de la jurisprudence de la CEDH sur la régularité des gardes à vue.

L'intégralité de ces motions sont consultables sur le site web du SM :

Syndicat de la magistrature - Motions adoptées lors du 43ème congrès du Syndicat de la magistrature

Le Congrès a aussi mandaté le nouveau Conseil syndical pour que soit organisé en 2010 un **Congrès syndical extraordinaire** aux fins de modification des statuts syndicaux.

Élections : il a été procédé à un renouvellement partiel du Conseil syndical (voir ci-après).

Pour adhérer au SM :





BILLET D'AMBIANCE

Une incongrue au Congrès...

Par Agnès Le Monnyer,

vice-présidente au tribunal de grande instance de Toulouse

Et pourquoi pas, cette année, le Congrès ? Me considérant (et toujours aujourd'hui) comme une fausse militante (juste membre du Syndicat pour montrer qu'il y a encore quelques irréductibles refusant de se laisser phagocyter par la pensée unique), le Congrès m'était jusque-là apparu comme un lieu où ma présence aurait été incongrue. Mais la proximité géographique a fait le reste. Cette année ou jamais... l'imposteure prend donc ses billets de train.

Bordeaux, sa pluie, son palais de justice, sa tristounette salle d'audience, les participants sur les bancs du public si loin de la tribune...

Vendredi après-midi : colloque. Les intervenants se succèdent et, au fur et à mesure de leurs prises de parole, les pièces du puzzle se mettent en place pour laisser apparaître l'image d'un pays aux services publics dévastés dont les rênes sont aux mains de despotes désespérément non éclairés. Tiens, trois politiciens locaux sont là, et ils interviennent (au cas où on ne les aurait pas remarqués, sans doute). J'ai beaucoup de mal à les entendre. Cela me dérange profondément qu'ils ramènent leur fraise, mais les habitués me disent que c'est normal qu'ils causent. Soit !

Fin de la première journée : mal de tête, tristesse, et idée que, si la suite est à l'avenant, j'aurais mieux fait de rester à la maison... Faudrait voir, camarades, à ne pas désespérer ce qu'il reste de Billancourt !

Samedi : je m'attends à une arrivée conséquente de syndiqués par rapport à la veille, mais je suis déçue. Les habitués m'expliquent que c'est toujours comme ça avec les Congrès en province, une année sur deux. À Paris, il y a toujours beaucoup plus de monde. Soit !

Comptes rendus très instructifs des collègues qui bossent à la Commission d'avancement, au Conseil supérieur de la magistrature, présentation des motions.

Ça discute, ça part dans tous les sens. Pas d'animateur des débats ? Ben non, m'explique-t-on, c'est le principe démocratique du tour de parole : tu t'inscris, puis tu parles à ton tour, et même si ça n'a rien à voir avec ce que les prédécesseurs viennent de dire. OK ! Mais du coup, c'est bordélique à souhait. Pas grave, quoique... J'essaie de suivre.

Je mesure au plus près les difficultés, qui devraient relever de l'inimaginable, auxquelles sont confrontés les collègues dans certaines juridictions. Le SM constitue bien un rempart contre l'arbitraire non

seulement au plan national mais aussi au plan local.

Samedi soir : cadre superbe, très bon dîner, très bon DJ, et déchaînement des troupes qui se déhanchent et sautillent en rythme. Ambiance assurée !

Dimanche matin : évidemment, comme on se remet de la petite nuit, on arrive petit à petit, encore ensommeillés (*Debout les gars, réveillez-vous, il va falloir voter...* sur le vieil air bien connu de notre ami de veillée de prime jeunesse).

Alors, grand moment de démocratie : le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir... comme ça, d'un sens, c'est mieux, ma cocotte, tu te poses pas de question et tu vas déposer ton bulletin avec ton carton de vote (vert espérance *). Heu... je sais pas, mais moi quand même ça me chiffonne. Pas vous ?

Les motions : on cause unité du corps, torchons et serviettes, amputation avant contagion mortelle... on s'en tient à une sorte de prudent statu quo en somme. La majorité, c'est la majorité.



LE NOUVEAU BUREAU SYNDICAL

(Élu lors du Conseil syndical
du samedi 12 décembre 2009)

Présidente : **Clarisse Taron**

Secrétaire général : **Matthieu Bonduelle**

Secrétaire général adjoint : **Benoist Hurel**

Vice-présidente, Trésorière : **Marie-Blanche Régnier**

Vice-présidente : **Odile Barral**

Vice-président : **Patrick Henriot**

Vice-président auditeur : *à élire*

Dimanche après-midi : retour au pays où on chante *Motivés, motivés, il faut rester motivés...*

Motivée, je le suis, collègues et non moins camarades, parce qu'au fond, ça faisait chaud au cœur d'être parmi vous !

PS / Spéciale dédicace à :

B... que j'ai tellement aimé revoir...
X... aperçu sur l'estrade et aussitôt disparu (où ?) et vainement recherché...

U... qui n'était pas là et que je me faisais une joie de rencontrer 20 ans après...

M... que j'ai longtemps lu avec délectation avant de découvrir sa bobine au Congrès - je regarde peu la télé - et son petit air si sympathique à la Frank Zappa...

* NDLR : depuis 40 ans, le carton de vote est passé par toutes les couleurs...



LE NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical du SM est composé de **57 membres** :

16 membres élus directement par le Congrès (mandats de 2 ans),

36 délégués régionaux,

4 représentants des auditeurs de justice,

1 délégué des magistrats de la Chancellerie (ou détachés).

Les **16 conseillers élus directement**, à l'issue du Congrès 2009, sont :

Odile Barral, vice-présidente TI Albi (élue en 2006 et 2008),

Matthieu Bonduelle, juge d'instruction TGI Bobigny (élu en 2007 et 2009),

Erika Broche, juge de l'application des peines TGI Compiègne (élue en 2008),

Éric Chalbos, vice-président TGI Nîmes (**élu en 2009**),

David De Pas, vice-président instruction TGI Nîmes (élu en 2004, 2006 et 2008),

Hélène Franco, vice-présidente TGI Créteil (élue en 2004, 2006 et 2008),

Pierre Gouzenne, président du TGI Avignon (élu en 2004, 2006 et 2008),

Patrick Henriot, substitut général CA Paris (élu en 2008),

Benoist Hurel, substitut TGI Créteil (**élu en 2009**),

Olivier Joulin, vice-président TGI Bordeaux (élu en 2007 et 2009),

Vincent Lemonier, substitut TGI Nancy (élu en 2008),

Natacha Rateau, vice-procureure TGI Rochefort (élue en 2004, 2006 et 2008),

Marie-Blanche Régnier, juge d'instruction TGI Mulhouse (élue en 2008),

Gilles Sainati, vice-président TGI Béziers (élu en 2006 et 2008),

Clarisse Taron, Procureure-adjoint TGI Metz (**élue en 2009**),

Mathide Zylberberg, auditrice Cour de cassation (**élue en 2009**).



**Et là... vous auriez dû voir
une de mes très belles
photos ;-)**





BILLET D'AMBIANCE

Retour à Bordeaux...

**Par Simone Gaboriau,
présidente de chambre à la cour d'appel de Paris**

Que d'émotion ! Le dernier Congrès du SM dans ma vie de magistrate * et à Bordeaux, ma ville natale, où j'ai exercé pendant dix-sept ans tant au tribunal de grande instance qu'à la cour, où j'ai commencé mon militantisme syndical avec tellement d'épisodes exaltants, où les avocats du Syndicat des avocats de France, dont nombre se trouvaient dans la salle du Congrès, étaient des partenaires si actifs et chaleureux.

Que de désespoir face à cette vague déferlante remontant de partout : folie de la répression et des atteintes aux droits des étrangers, conditions d'exercice de notre métier incompatibles avec le respect des valeurs humaines, tutelle de plus en plus forte imposée aux parquets mais aussi plus ou moins subrepticement dirigée vers le siège, management autoritaire dans les juridictions, manipulations dans le choix des juges... Quarante ans après la création du SM, un goût amer nous surprend : on régresse. Mais pourquoi donc les magistrats, les juges ne se mobilisent-ils pas plus ?

Que d'espoir face à l'arrivée de nouveaux syndiqués motivés et pétris d'une volonté de faire bouger le monde judiciaire ! Demain, peut-être, ils réussiront ce que notre génération n'a pas pu (ou su) réaliser.

Face à cet horizon sombre, il reste que, le Congrès du SM, ce sont toujours ces quelques heures où l'on refait ensemble un monde meilleur et où l'on se mobilise contre les citadelles de l'injustice.

Et l'on revient en juridictions en se répétant ce que disait en août 1974, Oswald Baudot ** : *Soyez partiaux. Pour maintenir la balance entre le fort et le faible, le riche et le pauvre, qui ne pèsent pas d'un même poids, il faut que vous la fassiez un peu pencher d'un côté.*

Car c'est précisément par une telle démarche, consistant à prendre part au monde du réel et à donner à chacun sa part, qu'un juge est réellement impartial.

* Simone Gaboriau prendra sa retraite en 2010. Elle a été de 1982 à 1986 présidente du SM.

** Oswald Baudot, substitut à Marseille, adressa en 1974 une lettre (Harangue à des magistrats qui débutent) à 130 collègues. Poursuivi disciplinairement, il ne fera finalement l'objet d'aucune sanction. Aujourd'hui, il aurait sans doute son blog...

43^{ème} CONGRÈS :

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR...
RAPPORTS, MOTIONS, REVUE DE PRESSE...

*Vous pouvez notamment retrouver sur le site web du SM
l'ensemble des rapports officiels et des motions adoptées.*



- Lire les rapports annuels des élus du SM au Conseil supérieur de la magistrature, à la Commission d'avancement et à Medel :

Rapport des élus du Syndicat de la magistrature au CSM pour le 43ème congrès

Rapport des élus du Syndicat de la magistrature à la commission d'avancement pour le 43ème congrès

Rapport des élus du Syndicat de la magistrature à MEDEL pour le 43ème congrès

- Lire le rapport d'activité 2009 et le rapport moral 2009 :

Rapport d'activité du Syndicat de la magistrature pour le 43ème congrès

Rapport moral du Syndicat de la magistrature pour le 43ème congrès

- Lire les motions adoptées :

Motions adoptées lors du 43ème congrès du Syndicat de la magistrature

- Petite revue de presse (les archives de nombre de médias sont payantes ou accessibles aux seuls abonnés et n'ont donc pu être incluses) :

Le Syndicat de la magistrature s'estime discriminé - LeMonde.fr

Justice - Le congrès du Syndicat de la magistrature pour «plus d'indépendance» - Le Progrès

<http://lagrave.over-blog.org/article-magistrats-sous-pression--39815230.html>

Le congrès du Syndicat de la magistrature pour «plus d'indépendance» :: EasyDroit.fr News

Blog de Noël Mamère



A nos lecteurs :

Notre envoyé spécial ayant été victime d'un lâche attentat informatique, nous prions nos lecteurs d'excuser dans ce numéro l'absence de ses photos. Mais certains des participants à la soirée animée du samedi soir s'en satisferont peut-être...

ACTION SYNDICALE

Pour une justice indépendante, de qualité, égale pour tous et dotée des moyens nécessaires à son action.



À l'initiative du SM, un front commun syndical et associatif inédit s'est constitué depuis novembre 2009 : il réunit les trois syndicats de magistrats (USM, SM, FO) et la quasi-totalité de leurs associations professionnelles (juges des enfants, juges d'instance, juges d'instruction, juges de l'application des peines, jeunes magistrats...).

Ce collectif, sans précédent dans l'histoire, a tenu le 16 décembre 2009 une conférence de presse au palais de justice de Paris pour annoncer le premier menu des actions de mobilisation pour l'année 2010.

Dans de très nombreuses juridictions, le rituel des audiences solennelles de ren-

trée judiciaire a été ainsi émaillé de boycotts, de conférences de presse ou de contre-rentrees, selon les modalités locales d'organisation. Les fonctionnaires des greffes, de la protection judiciaire de la jeunesse ou de l'administration pénitentiaire et les avocats se sont souvent joints au mouvement. Les medias régionaux y ont fait un large écho (voir notre revue de presse).

Dure loi de la communication, la visibilité médiatique de ce type d'action devait passer par l'organisation d'un premier moment fort à Paris : il eut lieu le 14 janvier 2010 à la Cour de cassation ; nous en portons ci-après témoignage.

Enfin, le mardi 9 mars 2010 sera une grande journée nationale pour la justice.

Mais pourquoi une telle révolte ? En réponse, nous publions la quasi-intégralité de la déclaration commune du 14 décembre 2009.



Déclaration commune des syndicats et associations de magistrats* du 14 décembre 2009

Quelle Justice demain en France ?

Profondément inquiets des évolutions récentes de la Justice et des perspectives de réformes, syndicats et associations de magistrats ont décidé, dans une démarche pour la première fois commune, de s'unir pour défendre, dans l'intérêt des Français, une justice indépendante, de qualité, égale pour tous et dotée des moyens nécessaires à son action.

Les atteintes à l'indépendance de l'autorité judiciaire, en violation du principe de séparation des pouvoirs, se sont multipliées depuis deux ans. Sous couvert d'une modernisation, certes nécessaire, du ministère de la Justice, ce sont les grands principes qui régissent notre droit depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et l'architecture d'une justice libre et indépendante qui sont progressivement remis en cause.

Dans le même temps, la paupérisation de la Justice, par manque de personnels et de moyens, se poursuit dans l'indifférence générale.

Le malaise est plus intense que jamais dans les juridictions au point que l'explosion apparaît aujourd'hui plus que probable.

Toutes les fonctions sont touchées. Ainsi :

- **les juges de l'application des peines** sont stigmatisés à l'occasion du moindre fait divers impliquant une personne déjà condamnée, pendant que les lois de circonstances votées sans moyens pour les appliquer s'amoncellent ;*
- **les juges des enfants** font l'objet d'une suspicion permanente alors que leurs possibilités d'intervention en assistance éducative se réduisent et que les moyens budgétaires d'accompagnements des mineurs délinquants sont en baisse ;*
- **les juges d'instance**, confrontés à une réforme non préparée de la carte judiciaire et à une réforme non accompagnée des procédures de tutelle, ne pourront bientôt plus être ces juges du quotidien, proches du justiciable ;*
- **les magistrats du parquet**, de plus en plus encadrés et contrôlés dans leur activité quotidienne par une hiérarchie dont les nominations sont chaque jour davantage partisans, s'inquiètent légitimement de leur avenir ;*
- **les juges civils, comme les juges pénaux**, soumis à la pression des statistiques, sont invités à gérer des flux au détriment d'une gestion personnalisée et humaine des dossiers.*

À ce tableau déjà sombre, le président de la République souhaite ajouter la mort du juge d'instruction, sans modification préalable du statut du parquet. Ce projet de réforme, condamné par la majorité des Français et par le Conseil de l'Europe, apparaît clairement comme une volonté



du pouvoir politique de contrôler les affaires sensibles ou gênantes pour l'exécutif.

Parallèlement, le budget de la Justice judiciaire, déjà l'un des plus faibles d'Europe, stagne et contrairement aux affirmations de la Chancellerie, les effectifs de magistrats et de fonctionnaires de greffes sont réduits au point d'hypothéquer le fonctionnement normal de l'institution.

Or, une justice asphyxiée est une justice sous contrôle. Pour assumer pleinement son rôle constitutionnel de gardienne des libertés individuelles et pour répondre à la demande légitime des Français d'une justice humaine et de qualité, l'institution judiciaire doit disposer de moyens décents, dignes d'une vraie démocratie.

Face à ce contexte catastrophique, tous les syndicats et toutes les associations de magistrats ont décidé d'engager un vaste débat sur l'avenir de la justice.

Quelle justice pour demain ? Une justice indépendante ou sous tutelle ? Une justice dotée des moyens de fonctionner, plus efficace et plus rapide, ou une justice paupérisée ? Une justice égale pour tous ou une justice favorisant quelques-uns ?

Nous, magistrats, garants constitutionnellement des libertés individuelles, considérons que la sauvegarde d'une Justice forte, indépendante et égale pour tous est indispensable à l'équilibre démocratique.

Pour affirmer ce choix, le partager avec l'ensemble de la population, nous avons décidé de nous mobiliser tout au long de l'année 2010. Nous le ferons aux côtés de tous ceux qui concourent à l'action de la Justice.

* * * *

* Signée par les bureaux nationaux de :

- l'association française des magistrats instructeurs (AFMI),
- l'association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF),
- l'association des jeunes magistrats (AJM),
- l'association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP),
- l'association nationale des juges d'instance (ANJI),
- le syndicat FO-magistrats,
- le Syndicat de la magistrature (SM),
- l'Union syndicale des magistrats (USM).



CONTRE-RENTRÉE à la Cour de cassation : *Assis, debout, mais pas couchés !*

Par notre envoyé spécial

Jeudi 14 janvier 2010, 15 h 30, palais de justice de Paris

Déjà, il faut y accéder, je suis sur le trottoir, boulevard du Palais, je vois les banderoles et les manifestants sur les marches, je rentre par le grand portail (ouvert) pour les rejoindre, je suis face à un gendarme, je dis venir manifester... Grave erreur, je peux pas rentrer par là, même avec une carte professionnelle, faut passer par le poste de police, donc l'accès à la manif' est contrôlé, tout un symbole...

De quoi je me plains, je suis passé par le poste de police et j'ai pas eu droit, grâce à ma carte tricolore, au portique de sécurité ! Mais j'apprendrai plus tard que les banderoles syndicales en carton ou en tissu retenues par quelques maigres piquets en contreplaqué de mauvaise qualité n'ont pas pu passer la barrière gendarmesque car elles pouvaient rentrer... mais dans la catégorie des armes de sixième catégorie !

Ce n'est plus un palais de justice, c'est un stade ! Sauf qu'on verra pas le spectacle qui se jouera à guichets fermés sous les ors de la Cour de cassation.

Certes, je me souviens aussi qu'en 1990 la manif' avait été carrément interdite, c'est vrai que c'était alors le président de la République et non le Premier ministre qui venait à l'audience de rentrée...

Mais, ça y est, je suis en bas des marches, c'est plein de caméras, de perches avec des micros au bout, j'en entends qui donne même des interviews en anglais, je commence à lire les banderoles, chacun se bouscule un peu pour présenter le meilleur angle : USM, SM, États généraux de la justice pénale, rien que du lourd !

Et puis il y a les pancartes tenues donc à bout de bras par des militants qui se relaient. Je vois :

- **Des moyens pour une justice indépendante,**
- **Non à une justice aux ordres,**
- **France pays des droits... d'un homme,**
- **Un juge disparaît, à qui profite le crime ?**
- **Pas de justice sans défense, pas de justice sans indépendance**

Il y a des robes noires, et des rouges, et des rouges avec hermine, et les drapeaux rouges de la CGT-PJJ et de la CGT-Pénitentiaire, et tout ça sous les drapeaux tricolores du fronton du palais. On distribue aussi des autocollants au sigle des syndicats (bleus ou rouges, chacun doit reconnaître les siens). Y'a même des ballons de toutes les couleurs !

On apprend que les audiences de Paris vont être suspendues pour permettre à tous de manifester.



Petit à petit, les marches les plus basses se remplissent.

Tout à coup, un mégaphone démarre, il paraît bien neuf... et pas sûr que tous sachent s'en servir...

Ce sont les prises de paroles des syndicats et des associations, tout le monde applaudit tout le monde dans un grand élan consensuel, et toujours à la fin ce slogan de la journée repris en cœur : ***Assis, debout, mais pas couchés !***

Mention spéciale pour le président du Syndicat des avocats de France, qui en tremble d'exaltation et qui produit une plaidoirie expresse percutante dénonçant ***les comités de copains émettant des avis conformes aux mandats qui leur sont donnés et leurs projets scélérats.***

Soudain, une vision surréaliste, une femme dra-

pée de noir et blanc, une petite balance dorée à la main, entourée de son escorte. Les flashes crépitent, le buzz est créé... Il s'agit de la délégation qui va aller déposer une pétition et demander à être reçue par la garde des Sceaux.

Alors, tout le monde prend le chemin de la Cour de cassation, les couloirs du palais de justice sont envahis. Mais, très vite, barrières fixes et gendarmes mobiles barrent la route, Galerie des prisonniers nous sommes, je crois ?

Comme on ne peut approcher, on crie pour se faire entendre (en plus, ça résonne bien) : ***On veut rentrer, on est chez nous ! La justice est à tous, le palais est à nous !***

La délégation revient, elle n'a pas été reçue, un obscur sous-directeur adjoint de cabinet s'est contenté de lui remettre une carte de visite en la priant de demander rendez-vous : la honte, le mépris.



Le compte rendu en est fait, la tension monte, c'est la *bronca*, les gendarmes appellent des renforts (tiens, ils sont en civil, des policiers, des vigiles ?), les esprits s'échauffent, on entend **Sarko, au dépôt ! On veut rentrer, on va rentrer !**

Cris, bousculades, les barrières tremblent, la foule pousse, les forces de l'ordre repoussent, une manifestante s'évanouit, les gendarmes la prennent en charge, elle sera la seule à passer le barrage...

Le chef du service d'ordre saute sur l'occasion, en profite pour raisonner les manifestants... qui se calment (on n'est pas des hooligans !) mais entonnent une **Marseillaise** à faire pâlir le Stade de France.

Dans le lointain, une silhouette familière, en grand habit de cérémonie, le seul qu'on aura vu, Jean-Louis Nadal, Procureur général. On apprendra plus tard qu'il a tenu un discours remarqué.

Mais tout a une fin (provisoire), les représentants syndicaux et associatifs rappellent les luttes à venir et les prochains rendez-vous.

On se retrouve à nouveau sur les marches pour une dernière photo, je repère des greffières correctionnelles qui énumèrent leurs heures supplémentaires et leurs comptes épargne-temps qui débordent. C'est le tour des étudiants en journalisme de pouvoir faire leurs interviews, il faut être très pédagogique (non, les juges d'instruction n'ont pas peur de perdre leur emploi, c'est pas un plan social... oui des réformes sont nécessaires... non les juges sont pas en rouge et les avocats en noir... oui il y aura d'autres actions).

On s'est pas assis, on est resté debout, c'était une bonne mise en jambes pour les mouvements à venir.

RG





Les manifestants aux abords de la Cour de cassation...



DERNIÈRE MINUTE

À Paris, les syndicats de magistrats ont organisé jeudi 28 janvier un colloque de contre-rentree judiciaire sous forme de soirée-débat publique sur le thème :

L'indépendance est-elle soluble dans le management ? (Ou comment faire vivre, en juridiction, l'article 6 de la CEDH sur le droit à un juge indépendant et impartial ?).

Avec des magistrats européens, des universitaires, des parlementaires...

Loin des mercuriales officielles !



28 janvier 2010, contre-rentree de la cour d'appel de Paris



C'EST LA MOBILISATION GÉNÉRALE !



De Paris...

Vous pouvez retrouver une revue de presse audiovisuelle et écrite sur la manifestation du 14 janvier 2010 sur le site des États généraux de la justice pénale :

Revue de presse : le succès du rassemblement du 14 janvier |

... aux régions

Voici une sélection des actions menées pendant le mois de janvier :

• Avignon

Une contre-rentrée au palais de justice

• Bordeaux

Les magistrats bordelais boudent l'audience de rentrée solennelle :: EasyDroit.fr News

• Carcassonne

Rentrée sous le signe de la colère au tribunal de grande instance - CARCASSONNE

• Clermont-Ferrand

Contre rentrée Judiciaire à Clermont Ferrand - AOL Video

• Chalon-sur-Saône

«Contre-rentrée judiciaire «de magistrats et fonctionnaires de Justice en colère sur le journal de montceau .

• Créteil

Contre-rentrée des syndicats au tribunal - 21/01/2010 - leParisien.fr

• Nancy

nancy - Une contre-rentrée au TGI - Le Républicain Lorrain

• Paris (cour d'appel)

«Inquiétudes» du monde judiciaire relayées à la cour d'appel de Paris :: EasyDroit.fr News

• Divers

Chroniques judiciaires

Justice: la colère des magistrats! : Chroniques judiciaires



JUSTICE FINANCIÈRE: LA GRÈVE CONTRE L'AFFAIBLISSEMENT DU CONTRÔLE DE L'USAGE DE L'ARGENT PUBLIC

Pourquoi il faut s'opposer à la suppression des chambres régionales des comptes (CRC)

Par Sylvain Huet,

président du Syndicat des juridictions financières (SJF)

Fait exceptionnel depuis la création de l'institution en 1982, les magistrats des CRTC * se sont mis en grève le 17 novembre 2009. Cette journée d'action est venue ponctuer deux années de combat pendant lesquelles le Syndicat des juridictions financières, qui représente 70 % des magistrats financiers, n'a cessé de dénoncer une réforme qui portera un coup fatal au contrôle de l'argent public local.

Une grève exceptionnelle des magistrats financiers...

C'est à l'occasion de l'audience solennelle du 5 novembre 2007 célébrant le bicentenaire de la Cour des comptes, que le président de la République, affirmant sa volonté de voir la Cour devenir *le grand organisme d'audit et d'évaluation des politiques publiques dont notre État a besoin*, a demandé à Philippe Séguin, Premier président de la Cour des comptes, de lui présenter dans un délai de trois mois ses propositions. L'émotion suscitée en janvier 2008 par les premières propositions du Premier président, notamment dans les CRC dont la suppression était envisagée, a conduit le chef de l'État à demander la mise en place d'une concertation interne aux juridictions financières censée dégager le consensus le plus large.

Le consensus recherché n'a pas été obtenu.

L'élaboration des avant-projets de réforme, lancée après les premiers arbitrages rendus par le Premier ministre au mois de novembre 2008, s'est déroulée sans que les organisations représentatives des magistrats et agents de la Cour des comptes et des CRC aient été consultées pour faire valoir leur point de vue sur les principales orientations de la réforme. L'avant-projet de loi a été présenté aux conseils supérieurs de la Cour des comptes, et des CRC, les 25 et 28 septembre 2009.

Tous les représentants élus des magistrats de la Cour des comptes et des CRC ont exprimé leur opposition à cet avant-projet. Un projet de loi portant réforme des juridictions financières a finalement été adopté par le Conseil des ministres du 28 octobre 2009 après que le Conseil d'État saisi pour avis ait émis des réserves substantielles. Ce projet de loi a été déposé sur le



bureau de l'Assemblée nationale. Il devrait être examiné en première lecture par la commission des lois au printemps 2010.

... contre l'affaiblissement inéluctable du contrôle de l'argent public local

Le projet de loi est présenté par le gouvernement comme devant *rendre possible une gestion publique modernisée et responsable*. Sous couvert de cette formule séduisante, la réforme aura en fait pour conséquence de bouleverser l'organisation de la Cour des comptes et des CRC, et d'entraîner un affaiblissement inéluctable du contrôle de l'argent public local. Le projet de loi présente de plus la particularité de ne proposer que des principes très généraux au débat parlementaire en renvoyant la définition de modalités majeures de mise en œuvre à des ordonnances élaborées par le gouvernement.

Sur le fond, le projet prévoit de confier des missions supplémentaires aux juridictions financières.

Premièrement, est affichée l'ambition d'étendre la responsabilité financière des gestionnaires publics, aujourd'hui mise en jeu de façon confidentielle par la Cour de discipline budgétaire et financière. La réforme ferait entrer dans le champ de cette responsabilité les élus locaux (maires, présidents de conseils régionaux, etc.), mais pas les ministres. Et ces justiciables ne seraient mis en cause pour des fautes lourdes de gestion que dans le cas où, *dûment informés de l'affaire*, ils auraient donné à un de leurs collaborateurs *un ordre écrit dont l'infraction constitue l'effet*.

Deuxièmement, sera instituée la certification des comptes des collectivités territoriales. Mais cette *mission* nouvelle fera l'objet d'une expérimentation de huit ans, pendant laquelle ne seront certifiées qu'un très petit nombre de grosses collectivités locales soigneusement sélectionnées

Troisièmement, et c'est l'un des aspects majeurs de la réforme, le projet confie un rôle important aux juridictions financières en matière d'évaluation des politiques publiques, celles-ci pou-

vant être saisies par le Parlement ou le gouvernement. Indirectement, les juridictions financières perdront ainsi une partie de leur indépendance dans la mesure où il leur sera difficile de ne pas donner suite à ces demandes.

Ensuite, le projet prévoit une réorganisation territoriale et institutionnelle très profonde. Les 22 CRC métropolitaines seront supprimées et remplacées par quelques chambres des comptes inter-régionales placées sous la coupe de la Cour des comptes. L'autonomie de programmation des contrôles dont dispose actuellement chaque CRC disparaîtra, la programmation étant centralisée par la Cour des comptes.

Enfin, les effectifs des magistrats principalement, mais aussi ceux des équipes de contrôle seront réduits d'environ 20 %.

La conjonction de toutes ces évolutions ne pourra conduire qu'à un affaiblissement des contrôles financiers locaux car, confrontée à une augmentation de ses missions, à une réduction de ses moyens et à une réorganisation qui l'éloignera du terrain local, la future Cour des comptes n'aura d'autre choix que de faire prévaloir le contrôle financier national sur le contrôle financier local, sauf à se condamner à l'incapacité.

La crainte d'une remise en cause des règles statutaires d'inamovibilité et d'incompatibilités... et du principe de la collégialité...

Les magistrats des CRC craignent également que soient remises en cause les règles d'inamovibilité et le régime d'incompatibilités qui régissent leur statut dont le but premier est de leur permettre d'exercer sereinement leurs fonctions. Ils s'interrogent également sur le sort qui sera réservé au principe de collégialité qui fonde l'impartialité des décisions et observations arrêtées par les CRC. Tout comme ils expriment des inquiétudes sur l'avenir des obligations légales de publicité qui encadrent la communication des rapports d'observations des CRC et dont *l'aménagement* pourrait affecter durablement la crédibilité.







Bien que le SJF n'ait cessé d'alerter le Premier président de la Cour des comptes et le gouvernement, les principes de concentration et de recentralisation des contrôles financiers au cœur de

ce projet n'ont pas été remis en cause alors qu'ils font peser des risques majeurs sur le bon fonctionnement des juridictions financières dont la crédibilité, l'impartialité et l'efficacité sont reconnues.

C'est pour cela qu'à l'appel du SJF, les magistrats des CRC se sont mis en grève le 17 novembre, avec le soutien de l'association des magistrats de la Cour des comptes. Les magistrats des CRC restent totalement mobilisés parce qu'ils savent, pour en connaître tous les enjeux, que cette réforme, radicale dans ses principes, entraînera, si elle est mise en œuvre, un affaiblissement durable et très dommageable du contrôle exercé sur les finances publiques locales. Ils manifesteront à nouveau publiquement leur désaccord dans les prochains mois.

** CRC ou CRTC ? :*

Il existe 22 CRC (chambres régionales des comptes) métropolitaines (dont la Corse), 1 CRC Guadeloupe-Guyane-Martinique et 1 CRC Réunion, et 6 CTC (chambres territoriales des comptes) (Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon), soit au total 30 CRTC, pas loin des 35 cours d'appel judiciaires...

Noisiel (Seine-et-Marne)

Chambre régionale des comptes d'Île-de-France



Le SJF est l'héritier de l'Association des magistrats de chambre régionale des comptes (AMCRC), association type loi 1901 créée en 1983, devenue l'Association professionnelle des magistrats de chambre régionale des comptes (APMCRC) en 1992 (association professionnelle régie par le Code du travail).



Au congrès de Limoges du 23 octobre 1997, l'APMCRC devient le Syndicat des juridictions financières. Le SJF est un syndicat professionnel régi par le livre IV du Code du travail et par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'exercice des droits syndicaux dans la fonction publique.

LE SITE DU SJF :

<http://www.sjf-jurfi.org/>

CARTE JUDICIAIRE :

PRÈS DE 200 TRIBUNAUX DE PROXIMITÉ SUPPRIMÉS LE 1^{er} JANVIER 2010

A lors que le Conseil d'État n'a toujours pas statué sur les centaines de recours engagés par des collectivités territoriales, des barreaux, des syndicats ou des associations* contre les décrets de 2008 réformant la carte judiciaire, plusieurs dizaines de tribunaux d'instance ont été supprimés le 1^{er} janvier 2010.

Cette justice de proximité était pourtant louée pour sa facilité d'accès, son moindre coût pour les justiciables et sa rapidité, bref un service public de la justice qui fonctionnait...



Cette réforme due à l'application abstraite de la *Révision générale des politiques publiques*, qui a fait des ravages dans d'autres administrations, se déroule sans que les juridictions qui absorbent les contentieux des juridictions supprimées soient dotées des moyens nécessaires pour y faire face.

Au-delà de l'émotion légitime qu'un texte comme celui (ci-dessous) de Véronique Le Berre traduit, des professionnels de la justice continuent à lutter. Nous invitons ainsi nos lecteurs à signer la lettre ouverte que nous publions.

* Dont le SM, dans le cadre de l'Entente syndicale associant la CFDT, la CGT - Services judiciaires et l'UNSA - USAJ.

Lire le communiqué commun : [Syndicat de la magistrature](#) - [L'entente syndicale](#) [attaque au contentieux la réforme de la carte judiciaire](#)

**Carte
judiciaire**

COMPLAINTE

pour ces tribunaux défunts

Par Véronique Le Berre,
vice-présidente chargée du tribunal d'instance
de Saint-Avold (Moselle)

*Ô triste, triste était mon âme
À cause, à cause d'un Tribunal.
Je ne me suis pas consolé
Bien que mon cœur s'en soit allé,
Bien que mon cœur, bien que mon âme
Eussent fui loin de ce Tribunal.
Je ne me suis pas consolé,
Bien que mon cœur s'en soit allé.*



L'ancien tribunal d'instance de Forbach



Aujourd'hui, j'ai eu ces paroles en tête toute la journée.

Pourtant, il n'avait rien d'exceptionnel, le tribunal d'instance de Forbach qui a fermé ses portes ce jeudi 31 décembre.

Lourd et pataud, architecture allemande du début du XXe siècle ou de l'extrême fin du XIXe, région minière en déshérence.

Mais c'était le tribunal de mes débuts.

Je me souviens, il y a plus de 10 ans, les postes n'avaient pas été pourvus et le président du tribunal de grande instance de l'époque, homme charmant et ancien juge d'instance, m'avait dit : *je suis sûr que l'instance vous plaira.*

Audience civile, juge de l'exécution, tutelles et police, et même saisie des rémunérations, tout m'a passionné et tout me désespérait car la tâche était immense.

Je me souviens de ces jours de travail, dans ce petit bureau quiet et tranquille au plafond hors de vue, au mobilier empire, la nuit qui tombe doucement, la neige qui commence à blanchir les rues, et les heures qui s'écoulaient, dossier de tutelle après dossier de tutelle, ordonnance pénale après ordonnance pénale.

Je me souviens de mes audiences civiles, à essayer de faire parler les particuliers, forcément intimidés, à leur faire expliquer leurs impayés de loyer, le manque d'emploi, de ressources, leurs quotidiens, à élever les enfants, seuls ou presque.

Je me souviens du serment décisoire de l'article 1357 *, un truc appris en fac, loin, très loin et qu'on me demandait d'appliquer dans une histoire simple, X qui a effectué des travaux au domicile de Y, le premier disant qu'il n'avait pas été payé et le second prétendant avoir tout donné en espèces, parole contre parole.

Je me souviens de cette dame, lors d'une audience tutelles, qui me parlait de son mari qui buvait, qu'elle en avait assez, qu'il lui vidait son compte en banque...

Je me souviens de la salle d'audience désuète, des pièces pas refaites depuis longtemps, de la moquette passée, du lino troué du couloir et des toilettes, dont il ne fallait pas tirer trop fort la chasse d'eau de peur de recevoir dans une grande giclée et l'eau et tout ce qu'on avait déposé dans la cuvette...

Je me souviens surtout des personnes avec qui j'ai travaillé, que j'ai appris à connaître et à aimer, et que je vais retrouver avec le même plaisir dans mon tribunal absorbant, et en premier lieu mon premier greffier civil.

J'ai essayé d'adoucir leur peine, d'expliquer que..., aller de l'avant, mais en fait, c'est moi qui larmoie.

Car j'ai été, ces deux dernières semaines, le dernier juge d'instance de Forbach.

31 Décembre 2009

* Article 1357 du Code civil :

Le serment judiciaire est de deux espèces :

1° Celui qu'une partie défère à l'autre pour en faire dépendre le jugement de la cause : il est appelé décisoire.

(...)

Lettre ouverte au ministre de la justice contre la mort lente de la justice de proximité

Madame le garde des Sceaux,

Nous, professionnels de la justice, voulons dénoncer la mort lente de la justice d'instance à laquelle nous sommes attachés.

Dès l'annonce de la réforme de la carte judiciaire, nous avons dû constater l'absence de toute concertation et avons dénoncé la logique consistant à supprimer arithmétiquement 178 tribunaux d'instance en privilégiant une approche purement statistique sans prendre en compte les réalités d'éloignement géographique des tribunaux, d'existence ou non de transports en commun et de coût supplémentaire pour les juridictions absorbantes.

Pourtant, cette justice d'instance traite les contentieux concernant les populations les plus fragiles, majeurs sous tutelle ou curatelle, locataires expulsés, petits propriétaires ne pouvant plus faire face à leurs charges, emprunteurs ne pouvant plus rembourser leur crédit à la consommation, ou salariés menacés de la saisie de leurs rémunérations.

Pour tous, il est essentiel de pouvoir venir au tribunal expliquer leur situation, demander des délais pour payer leur loyer ou leurs crédits ; leur situation financière leur rend souvent difficile de recourir à l'assistance d'un avocat. Du fait de la suppression de 178 tribunaux d'instance, l'éloignement géographique des tribunaux constituera un obstacle supplémentaire pour des personnes en difficulté, alors que l'État devait faciliter l'accès au droit.

À une époque où le droit au logement est une priorité nationale, comment peut-on rendre plus difficile l'accès aux tribunaux d'instance aux locataires menacés d'expulsion, aux citoyens frappés par la crise qui ont besoin de délais de paiement ou de suspension de leurs crédits ?

À l'heure de la réforme de la protection des majeurs (tutelle - curatelle) comment peut-on de fait éloigner le juge des tutelles des majeurs protégés, personnes âgées et handicapées ?

Aujourd'hui, où la fermeture de ces tribunaux prend toute sa réalité, nous sommes confrontés partout à des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader puisqu'il est demandé de faire toujours plus avec de moins en moins de moyens. Les fonctionnaires manquent partout, les délais de procédure vont s'accroître, et la réforme des tutelles ne pourra pas être mise en œuvre dans les délais prévus par la loi.

Les personnels du greffe sont les premiers confrontés à la colère des usagers et vivent douloureusement leur difficulté à assumer la charge de travail. Les juges et les fonctionnaires sont pris dans l'impossible choix entre le fait de traiter le plus vite possible les stocks à évacuer et la volonté d'accomplir leur tâche comme elle doit l'être : temps d'écoute nécessaire, explication des décisions, motivation suffisante... Bon nombre d'entre nous y sacrifie une bonne part de leur vie personnelle.

Les regroupements de tribunaux n'amélioreront en rien le service rendu en raison de l'éloignement des populations et d'effectifs dramatiquement insuffisants. La justice d'instance ne fonctionne



aujourd'hui que grâce au dévouement des personnels, magistrats et fonctionnaires, qui acceptent de travailler sans compter leurs heures, sans toujours disposer des outils nécessaires comme une documentation à jour, et pour certains dans des locaux frisant l'indécence.

Nous voulons vous dire aujourd'hui notre colère de constater l'état de faillite de la justice d'instance et vous demander de mettre à notre disposition les moyens nécessaires pour faire vivre cette justice de proximité indispensable à tous nos concitoyens et essentielle à la protection des plus démunis.

Le 15 décembre 2009

***Cette lettre ouverte, initiée par des juges d'instance,
peut être signée à l'adresse suivante :
courrierlecteursjessaime@gmail.com***

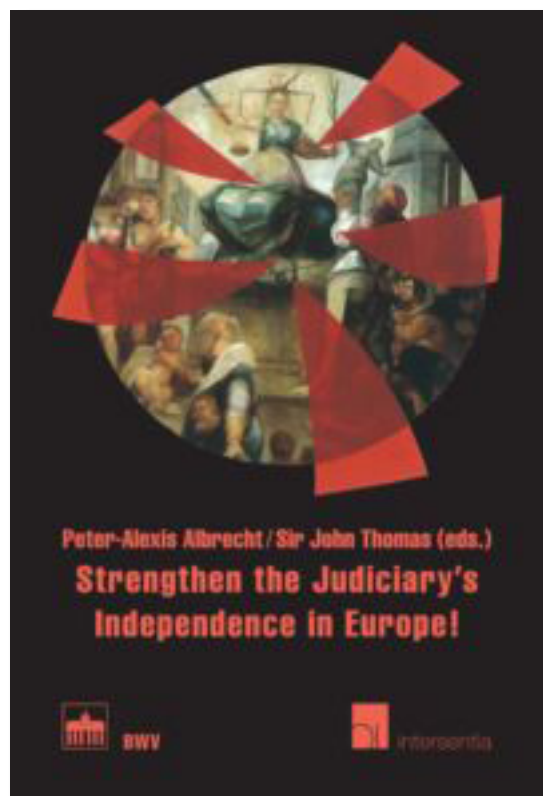
Manifestation contre la réforme de la carte judiciaire (Paris, place Vendôme, 29 novembre 2007)



Renforcer l'indépendance de la justice en Europe !

Recommandations internationales pour un pouvoir judiciaire indépendant

Lu par **Éric Alt**,
conseiller référendaire à la Cour de cassation



**Par Peter-Alexis Albrecht
et Sir John Thomas,**

Intersentia
216 pages
Octobre 2009 - 39 €

Vue de loin, la justice allemande paraît exemplaire : plus de juges, plus de personnel dans les greffes, meilleur budget... Vue de l'intérieur, cette réputation apparaît illusoire. L'Allemagne ne connaît pas de conseil de la magistrature, et les nominations des juges y sont d'autant plus exposées à l'influence politique, même si la situation varie selon les *Länder*. Pour certains, l'exécutif contrôle le judiciaire, et y réussit d'autant plus facilement que les juges nient souvent la réalité de cette situation. L'administration des juridictions est fortement hiérarchisée. Et le parquet, composé de fonctionnaires, joue parfois le rôle d'une *marionnette au service du politique*.

C'est dans ce contexte que les associations de magistrats allemands ont mené avec l'université de Francfort, Medel* et l'AEM** une réflexion pour confronter leur système à ce qu'il leur paraissait correspondre aux meilleures pratiques européennes : Espagne pour l'administration démocratique des juridictions, Italie pour l'indépendance totale de son conseil de la magistrature et la gestion des carrières, Portugal pour l'indépendance du parquet, Roumanie pour la mise en place d'un code éthique. Les opinions des conseils consultatifs des juges et des procureurs européens ont aussi été discutées.

La recherche d'un mieux-disant judiciaire européen n'est sans doute pas chose facile. Mais si la Grande-Bretagne, attachée à ses traditions, a réussi à mettre en place une autorité indépendante en charge des nominations des magistrats et une nouvelle cour suprême détachée de la Chambre des Lords, rien ne devrait être totalement impossible...

En anglais : *Strengthen the Judiciary's Independence in Europe, International Recommendations for an Independent Judicial Power*

En allemand : *Zur richterlichen Unabhängigkeit in Europa – Modelle von Selbstverwaltung und Selbstverantwortung*, revue KritV, n°4/2008.

* Magistrats européens pour la démocratie et les libertés

** Association européenne des magistrats

Sommaire de l'ouvrage

Introduction

Peter-Alexis Albrecht : Strengthen judicial Independence in Europe !
– Experiences, Conclusions and Appeals from European Jurists –

I - Expectations to strengthen judicial Independence

Peter-Alexis Albrecht : Could an independent Judiciary be a Counterbalance to the Erosion of European Principles of Criminal Law ?

Thomas Groß : German constitutional Expectations

Till Steffen : Autonomy for the Judiciary – political Expectations

II - European Trends and constitutional Framework for judicial Self-governance

Éric Alt : Following European Trends : Challenges and Choices to be made

Giovanni Salvi : Self-government and Constitutional Law : The Italian Experience

Orlando Afonso : Political Power and Judicial Power : The Portuguese Model

III - Models of judicial Self-governance

Lord Justice Sir John Thomas : Some Perspectives on Councils for the Judiciary

Joaquin Bayo-Delgado : Practical Experiences of a Self-governed Judiciary : The Spanish Model

Christoph Frank : Judicial Self-governance : A Role Model for Germany

Horst Haeuser : Self-governance within the Courts : vertical versus horizontal

Hans-Ernst Boettcher : Away from Napoleonic and Wilhelminian Models, to a democratic Organisation of the Courts in Germany !

IV- The Organization of judicial Self-governance : Selection, Assessment and Promotion

Giovanni Salvi : The Italian System of *Open Roles* : Assessments within autonomous Career Structures in a self-governed Judiciary

Carsten Loebbert : Neither Fear nor Hope – personal and structural Conditions of a self-governed Judiciary –

Edgar Isermann : De-Hierarchisation of Personnel Administration : Various Reform Possibilities within the German Judiciary

V- The Role played by the Public Prosecutor's Office within a self-governed Judiciary

António Cluny : Autonomy and Self-governance of the Portuguese Public Prosecutor's Office

Klaus Pfoertner : The German Public Prosecutor's Office : a political Marionette ? A Need for Independence !

Gerhard Altvater : Emancipation of the Public Prosecutor's Office as a Contribution to judicial Independence

VI - A Code of Conduct as a Means of Limitation the judicial Gain in Power

Ion Copoeru : Is There Any Place for Ethics ? Implementing the Deontological Code of Judges and Prosecutors in Romania

Elisabeth Kreth : Ethics of judicial Behaviour

Ulrich Baltzer : The Specter of *judicial Ethics*

Final remarks

Stefan Braum : European Images of Justice

Appendix

Opinion n° 10 (2007) of the Consultative Council of European Judges (CCJE) to the attention of the Committee of Ministers of the Council of Europe on the Council for the Judiciary at the service of society (November 23rd 2007)
Berlin Appeal of European Judges and Public Prosecutors (presented by Orlando Afonso, Éric Alt, Sir John Thomas)
Examples of the Appeal's Media Feedback

PARIS 2010:

CONGRÈS SYNDICAL EXTRAORDINAIRE

Le calendrier syndical 2010

- **29-30 janvier :** Conseil syndical
- **12-13 mars :** Conseil syndical (probable Conseil commun avec le SAF)
- **7-8 mai :** Conseil syndical
- **18-19-20 juin :** Conseil et stage syndical (lieu à déterminer)
- **24-25 septembre :** Conseil syndical
- **29-30 octobre :** Conseil syndical
- **26-27-28 novembre : Congrès annuel extraordinaire**
(modification des statuts syndicaux) à Paris
et élections (partielles) au Conseil
- **11-12 décembre :** Conseil syndical (élection annuelle du Bureau)

Tous les membres du SM (auditeurs et retraités compris !) peuvent participer aux Conseils syndicaux, au stage syndical et au Congrès.

Les membres du Conseil (élus du Congrès, délégués régionaux, auditeurs) sont remboursés de leurs frais de déplacement au Conseil.

Les auditeurs de justice participant au stage syndical sont remboursés de leurs frais.

Les Conseils ont lieu (sauf exception signalée) au siège du SM, à Paris, à partir de 15H le vendredi et de 10H le samedi.

Cotisations syndicales 2010

- Auditeurs :** 40 €
- Second grade :** - de 5 ans d'ancienneté : 213 €,
de 5 à 10 ans : 254 €,
+ de 10 ans : 307 €
- Premier grade :** - de 6 ans : 380 €,
+ de 6 ans : 443 €
- HH :** 495 €
- Retraités :** 157 €

Possibilité de paiement par prélèvement automatique en 6 fois

